

5<sup>e</sup> SALON DU LIVRE  
DE LANCEUSES ET  
LANCEURS D'ALERTE  
À MONTREUIL

PRÉSENTATION



organisé par le Presse Papier et  
un collectif de bénévoles

**LES 22, 23 ET 24  
NOVEMBRE 2019**

Vivre et agir en Maurienne    
[www.deslivresetlalerte.fr](http://www.deslivresetlalerte.fr)

À LA PAROLE ERRANTE  
9 Rue François Debergue, MONTREUIL  
métro : Croix de Chavaux / ligne 9

conception graphique : Sarah Bruy



 @lanceursalertes  
 lanceursalertes

[www.deslivresetlalerte.fr](http://www.deslivresetlalerte.fr)

LA PAROLE ERRANTE  
9 Rue François Debergue, MONTREUIL  
Métro : Croix de Chavaux Ligne 9



**ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE \***

\*Des contrôles peuvent être effectués à l'entrée

**PASSER DE L'ALERTE À LA LETTRE...**



**« Des Livres et l'Alerte »  
22/23/24 novembre 2019  
à la « PAROLE ERRANTE »  
Montreuil.**

**Lancer l'alerte c'est tirer le signal d'alarme et c'est avant tout protéger l'intérêt général.** L'absence d'alerte pour la salmonelle chez Lactalis en est la démonstration flagrante : sans lanceur d'alerte, des bébés n'ont pas été protégés et ont été hospitalisés.

## **DES LIVRES ET L'ALERTE**

« *Passer de l'alerte à la lettre* » c'est l'invitation de ce salon.

**Le livre est l'instrument** d'information, de formation, de révélation par excellence. **Toujours précis, probant, rigoureux et empreint de sensibilité**, il ne disparaît pas après sa lecture. **En cela le livre se distingue d'autres médias.**

**Il permet en étant publié de « tirer le signal d'alarme »** lorsqu'il existe un danger pour la collectivité qui exige une réaction urgente pour y remédier.

## **DÉLIVRER L'ALERTE**

**Lancer l'alerte c'est la publier, la délivrer à la population.**

C'est la raison pour laquelle le salon donne la parole aux auteurs d'alertes, connus ou inconnus **obéissant à leur conscience de l'intérêt général** et pourtant victimes de représailles injustifiables pour avoir publié les preuves des risques pour notre société.

**Ils agissent et informent, en accord avec les principes républicains fondamentaux :** principe de précaution, utilisation de l'argent public, conflits d'intérêts, égalité, liberté d'expression, ... **ce qui leur permet de continuer à « se regarder dans la glace » pour avoir tiré le signal d'alarme.**

Menacer le droit de publier des informations, sous couvert de secret des affaires, porte atteinte aux **principes fondamentaux de la République.**

La définition républicaine du mot Liberté est précise : **« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui... ».** Polluer, empoisonner, émettre déraisonnablement du CO2, pratiquer l'évasion fiscale, détruire la biodiversité constituent des nuisances à autrui. Publier ces informations et délivrer l'alerte s'avère indispensable pour protéger l'intérêt général.

Les principes fondamentaux de la République, inscrits dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen sont le fondement de l'alerte et du droit d'informer et le public aura la chance d'entendre **Jean-Marie DELARUE**, président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH) pour échanger sur ces indispensables rappels.

## **DÉLIVREZ L'ALERTE**

**Julian Assange, Edward Snowden, Reality Winner**, et toutes celles et ceux qui sont victimes de représailles, d'emprisonnement et de menaces pour avoir alerté, **doivent trouver refuge dans les pays démocratiques** pour ne pas être victimes d'emprisonnement voire de meurtres.

Daphne Caruana Galizia, Jan Cuciak et Martina Kusnirova, Berta Caceres et tant d'autres assassiné.e.s pour avoir informé, resteront cette année encore au cœur de notre salon.

Cette rencontre annuelle est aussi l'occasion d'affirmer sa solidarité avec les lanceurs d'alertes victimes de l'injustice.

## **SALON DU LIVRE DES LANCEUSES ET LANCEURS D'ALERTE**

**Échanger, mutualiser, réfléchir** grâce aux expériences de chacun c'est l'ambition du salon. Les livres sont donc au centre des rencontres car ils sont l'un des moyens d'y parvenir.

**Les vingt rencontres** permettront au public d'échanger avec une **centaine de lanceuses et lanceurs d'alertes**, auteurs, journalistes, chercheurs, universitaires... toutes et tous engagés pour l'intérêt général. Médiateur, France Telecom, Monsanto, les pesticides, le climat, l'environnement, l'utilisation de la force publique, journalisme ... sont au programme, ce qui fait de **cette rencontre un véritable événement ancré dans l'actualité.**

**Ce salon indépendant** existe grâce au travail d'un collectif de bénévoles, de la librairie indépendante « Le Presse Papier » et grâce aux soutiens des participants.

**Il pourra se dérouler grâce à l'équipe de La Parole Errante Demain et Jean-Jacques Hocquard** qui ont accepté d'accueillir cette 5<sup>ème</sup> édition.

**Daniel Ibanez co-fondateur du salon**  
**Contact presse : +33 6 07 74 10 17**  
[salon@deslivresetlalerte.fr](mailto:salon@deslivresetlalerte.fr)

**PASSER DE L'ALERTE À LA LETTRE...**

# 22 rencontres

Retrouvez le programme détaillé sur [www.deslivresetlalerte.fr](http://www.deslivresetlalerte.fr)

**VENDREDI**  
18h00-20h30

19h00-20h30 salle Gradin  
**ACTUP, 30 ANS D'ALERTE**  
avec Xavier Cœur-Jolly (ancien vice-

président d'ActUp Paris), Didier Lestrade (journaliste co-fondateur d'ActUp Paris) - Animé par Alexis Poulin (libraire)

**SAMEDI**  
10h00-19h30

11h00-12h00 salle Gradin  
**CARTE BLANCHE À JEAN-MARIE DELARUE** avec Jean-Marie Delarue (président de la CNCDDH) - Animé par Daniel Ibanez (co-fondateur du salon)

12h00-13h00 salle Librairie  
**LANCEURS D'ALERTE, LEURS DROITS DE DIVULGUER** avec William Bourdon (avocat, Sherpa) - Animé par Daniel Ibanez

12h00-13h00 salle Étage  
**ÉVASION FISCALE, QUI CONSENT À L'IMPÔT ET QUI N'Y CONSENT PAS ?** avec Maxime Renahy (lanceuralerte.org, ancien espion), Denis Robert (journaliste, *Le Média*) - Animé par Alexandre Calvez (organisateur)

13h00-14h30 salle Gradin  
**GILETS JAUNES : ALERTE POUR LA RÉPUBLIQUE ?** avec François Boulo (avocat), Paul Cassia (universitaire en Droit public), Gérard Delteil (auteur), Priscillia Ludosky (Gilet Jaune) - Animé par Nicolas Vescovacci (journaliste, auteur)

13h30-15h00 salle Librairie  
**JOURNALISME EN PÉRIL, JOURNALISME EN QUESTION** avec Hélène Constanty (journaliste), Mathias Destal (journaliste, Disclose. ngo), Frédéric Lemaire (ACRIMED) - Animé par Marie-Christine Blandin (ancienne sénatrice)

14h30-16h00 salle Étage  
**LA DÉMOCRATIE LOCALE, PREMIER NIVEAU D'ALERTE ?** avec Pascal Clouaire (adjoint au maire de Grenoble, cndp), Gabriel Ullmann (commissaire enquêteur radié), Françoise Verchère (maire et conseillère générale honoraire, Anticor) - Animé par Fabrice Rizzoli (élu local, Crim'Halt, Anticor)

15h30-17h00 salle Gradin  
**CLIMAT, POLLUTION, QUALITÉ DE L'AIR, SUBIR OU AGIR ?** avec Delphine Batho (députée, ex-Ministre de l'Environnement), Dominique Bourg (universitaire, ex-fondation Nicolas-

Hulot), Claire Renauld (étudiante, marches pour le climat) - Animé par Daniel Ibanez (co-fondateur du salon)

16h00-17h00 salle Librairie  
**LANCEUSES D'ALERTE, « LES RÉSISTANTES »** avec Florence Méréo (journaliste, autrice), Harper et Collins (éditeur) - Animé par Gilles Bruey (libraire)

17h00-18h00  
**VERNISSAGE DE L'EXPOSITION « LANCEURS D'ALERTE »** - Illustrations

17h30-19h00 salle Étage  
**LANCEMENT D'ALERTE. BILAN DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES** avec Jean Philippe Foegle (Maison des lanceurs d'alerte), Nicolas Forissier (lanceur d'alerte UBS, Metamorphosis), Virginie Rozière (ex-députée européenne, protection des lanceurs d'alertes), Elise Van Beneden (avocate, Anticor), Denis Zmirou-Navier (médecin, président de la CNDASPE) - Animé par Antoine Deltour (LuxLeaks)

18h00-19h30 salle Gradin  
**PAROLES DE LANCEURS D'ALERTE** avec Emmanuelle Amar (lanceuse d'alerte "bébés nés sans bras"), Denis Breteau (lanceur d'alerte SNCF), Guylain Cabantous (lanceur d'alerte Haemonetics), Mauricio Garcia Perreira (lanceur d'alerte abattoirs de Limoges), Hella Kherief (lanceuse d'alerte maltraitements en EHPAD), Françoise Nicolas (ex-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères), Philippe Pascot (auteur, ex-conseiller régional et maire-adjoint à Évry) - Animé par Gilles Bruey (libraire)

18h00-19h30 salle Librairie  
**L'ALERTE FACE AUX POLLUTIONS ET RISQUES INDUSTRIELS** avec Karim Ben Ali (lanceur d'alerte Arcelor Mittal), Pedro Da Fonseca (journaliste), Roger Lenglet (journaliste, philosophe), Maurice Pichon (maraîcher bio Savoie) - Animé par Mathilde Regis (journaliste)

*la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.*

**DIMANCHE**  
10h00-18h30

11h00-12h30 salle Gradin  
**APRÈS L'ALERTE, LA CORRECTIONNELLE** avec Patrick Ackermann (délégué syndical Sud PTT, suicides France Telecom), Irène Frachon (pneumologue, lanceuse d'alerte Médiateur) - Animé par Caroline Chaumet (journaliste, Passeurs d'Alerte)

11h00-12h00 salle Étage  
**ATELIER LANCEUR D'ALERTE : L'ALERTE ANONYME OU PUBLIQUE** Animé par Maxime Renahy (lanceuralerte.org, ancien espion) et Daniel Ibanez (co-fondateur salon)

11h30-12h30 salle Librairie  
**LITTÉRATURE JEUNESSE, SENSIBILISER À L'ALERTE POUR AGIR PLUS VITE** avec Thomas Bout (dirigeant éditions Rue de l'Échiquier), Valérie Cussaguet (directrice éditions Les Fourmis Rouges) - Animé par Catherine Lemoine (libraire)

13h00-14h00 salle Étage  
**ATELIER LANCEUR D'ALERTE : ÉCRIRE L'ALERTE, LA PREUVE AU CŒUR DES LIVRES** Animé par Raymond Avrillier (citoyen engagé, affaires Carignon, sondages de l'Élysée, autoroutes...)

13h30-15h00 salle Gradin  
**FORCES DE L'ORDRE OU GARDIENS DE LA PAIX ?** avec Gaétan Alibert (gardien de la paix, syndicat Sud Intérieur), David Dufresne (journaliste, compilateur twitter des violences policières), Vanessa Langard (gilet jaune mutilée), Raphaël Kempf (avocat), Alexandre Langlois (secrétaire général syndicat Vigipol) - Animé par Daniel Ibanez (co-fondateur salon)

*passer de l'alerte à la lettre*

Restauration et buvette bio sur place toute la durée du salon

13h30-15h00 salle Librairie  
**TRAVAIL ET SUICIDE, DU MAL ÊTRE À L'ALERTE ?** avec Patrick Cahez (policier en retraite, syndicaliste Sud Intérieur), Jean-René Delépine (syndicaliste SUD Rail), Ivan Du Roy (journaliste, auteur), Pierre Meriaux (inspecteur du travail, FSU), Denis Perreau (secrétaire national de la Confédération Paysanne), Marie Pezé (docteur en psychologie, réseau de consultations Souffrance & Travail) - Animé par Patricia Vieux (consultante médico-social et social)

15h00-16h30 salle Étage  
**MÉDICAMENTS ET PRINCIPES DE PRÉCAUTION, LE RÔLE DES CITOYENS** avec Marine Martin (lanceuse d'alerte Dépakine), Gérard Bapt (ancien député), Emmanuelle Mignaton (lanceuse d'alerte Androcur) - Animé par Thomas Dietrich (ex-conférencier nationale de santé)

16h00-17h30 salle Gradin  
**CHIMIE AGRICOLE, TRAITEMENT DU VIVANT OU EXTERMINATION ?** avec Paul François (agriculteur, président de l'association Phyto-Victimes), Stéphane Foucart (journaliste, auteur), Inès Leraud (journaliste, autrice), HK (Kaddour Haddadi) (chanteur, auteur) - Animé par Alexandre Calvez (organisateur)

16h00-17h30 salle Librairie  
**NUCLÉAIRE ET APRÈS ?** avec David Boilley (président de l'Acro), Irène Gunepin (retraitee, militante BureStop), Nadezda Kutepova (réfugiée russe de Maïak), Haruko Sakaguchi (réfugiée de Fukushima) - Animé par Patricia Vieux (consultante médico-social et social)

18h30  
**FIN DU SALON**

## Les Participant-e-s

Patrick ACKERMANN, Gaétan ALIBERT, Emmanuelle AMAR, Raymond AVRILLIER, Gérard BAPT, Delphine BATHO, Karim BEN ALI, Marie Christine BLANDIN, David BOILLEY, François BOULO, William BOURDON, Dominique BOURG, Thomas BOUT, Denis BRETEAU, Gilles BRUEY, Guylain CABANTOUS, Patrick CAHEZ, Alexandre CALVEZ, Paul CASSIA, Caroline CHAUMET, Pascal CLOUAIRE, Xavier CŒUR-JOLLY, Hélène CONSTANTY, Valérie CUSSAGUET, Pedro DA FONSECA, Jean Marie DELARUE, Jean René DELÉPINE, Gérard DELTEIL, Antoine DELTOUR, Mathias DESTAL, Thomas DIETRICH, Ivan DU ROY, David DUFRESNE, Jean Philippe FOEGLE, Nicolas FORISSIER, Stéphane FOUcart, Irène FRACHON, Paul FRANÇOIS, Mauricio GARCIA PERREIRA, Irène GUNEPIN, HK (Kaddour HADDADI) Daniel IBANEZ, Pierre JANOT, Raphaël KEMPF, Hella KHERIEF, Nadezda KUTEPOVA, Vanessa LANGARD, Alexandre LANGLOIS, Frédéric LEMAIRE, Catherine LEMOINE BRUEY, Roger LENGLET, Inès LERAUD, Didier LESTRADE, Priscillia LUDOSKY, Marine MARTIN, Florence MÉRÉO, Pierre MERIAUX, Emmanuelle MIGNATON, Françoise NICOLAS, Philippe PASCOT, Marie PEZÉ, Maurice Pichon, Alexis POULIN, Mathilde RÉGIS, Maxime RENAHY, Claire RENAULD, Fabrice RIZZOLI, Denis ROBERT, Virginie ROZIERE, Haruko SAKAGUCHI, Gabriel ULLMANN, Elise VAN BENEDEN, Françoise VERCHERE, Nicolas VESCOVACCI, Patricia VIOUX, Denis ZMIROU NAVIER,

<https://deslivresetlalerte.fr/> - <https://twitter.com/LanceursAlertes> - <https://www.facebook.com/LanceursAlertes>

**Passer de l'Alerte à la Lettre**

Les représentants du peuple français, ... considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

Article 1er : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Article 3 : Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5 : La loi n'a le droit de défendre les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6 : La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7 : Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par résistance.

Article 8 : La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée

antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9 : Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que la manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 12 : La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Article 13 : Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14 : Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-même ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15 : La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16 : Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Article 17 : La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

*Exercer ses droits protège les lanceurs d'alerte. Guider notre quotidien et analyser notre actualité avec la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen, 1789.*



AVEC



**La Parole errante**  
à la maison de l'arbre

Centre International de création